

MOTION

Session de : Printemps 2009

Section 03

Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

Objet : Conseil d'administration du CNRS au CERN

Réunie en session de printemps, la section 03 du Comité national de la recherche scientifique, dont relève l'essentiel du personnel CNRS travaillant au CERN, déplore la délocalisation du Conseil d'administration du CNRS au CERN (Suisse). La section considère que, dans le contexte actuel des réformes de la recherche publique en France, la direction de l'organisme tourne le dos au débat qui anime la communauté scientifique française et passe outre les inquiétudes que la situation suscite. Elle affirme son soutien à la motion adoptée par la conférence des présidents du Comité national le 30 avril 2009.

Elle appelle le Conseil d'administration à ne pas voter de « Contrat d'objectifs » sans que les objectifs ne soient discutés et que les moyens associés ne soient définis.

Elle demande une concertation préalable et effective avec la communauté scientifique pour l'établissement d'un réel « contrat d'objectifs et de moyens ».

Motion adoptée le 23 juin 2009
à l'unanimité

M. Konstantin Protasov
Président de la section



Destinataire(s) :

- M^{mes} et MM. les membres du Conseil d'administration du CNRS

Copies à :

- M^{me} Catherine Bréchnac, présidente du CNRS
- M. Arnold Migus, directeur général du CNRS
- M. Michel Spiro, directeur de l'IN2P3
- M. Rolf Heuer, Directeur Général du CERN

Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.